



AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de MONTDARDIER (Gard)
Enquête publique unique
Sur le projet de carte communale
De MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant
un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22
du Code de l'Urbanisme

Par arrêté en date du 29 septembre 2017, le Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme, du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

A cet effet, par décision en date du 05 septembre 2017 complétée par décision du 25 septembre 2017, M. le Vice-président du tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Alain DE BOUARD en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir les mardis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la Mairie de Montdardier aux jours et heures suivants :

- le 17 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 25 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 03 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures,
- le 17 novembre 2017 de 14 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance en Mairie de Montdardier de l'ensemble des pièces du dossier. Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique en Mairie de Montdardier aux jours et heures ci-dessus. Il sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté des Communes du Pays Viganais à l'adresse suivante : www.cc-paysviganais.fr.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à la Mairie de Montdardier, Rue des Écoles, 30120 Montdardier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête. Elles pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante :

enquetepublique.cartecommunalemontdardier@cc-paysviganais.fr.

En ce qui concerne ce dossier de carte communale, des informations peuvent être demandées en Mairie de Montdardier.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées à la Mairie de Montdardier et sur le site internet www.cc-paysviganais.fr pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Après l'enquête publique unique, le projet de carte communale de MONTDARDIER et la préservation d'éléments présentant un intérêt paysager et écologique au sens de l'art L 111-22 du Code de l'Urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations recueillies durant l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation par délibération du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais. Le projet de carte communale sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard pour approbation. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, Monsieur le Préfet est réputé avoir approuvé la carte communale.